



QD  
N°4

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **deux mil quatorze**

Le **six novembre à 20 heures 30**

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique  
sous la présidence de

Monsieur de **CHABANNES Jacques, Maire**

Etaient présents :

**M. de CHABANNES. Mme LESME. M. BOUCHET. M. MACHURET.**

**Mme BOUILLET. M. BRUNIAU. M. EGAL. Mme SAVEY. M. FERBOS.**

**Mme AUBIN. M. GANTHER. M. TALABARD.**

**Mme MINARD de CHABANNES. Mme PERICHON. M. HUSSON.**

**Mme MERLE. M. FUMOUX. M. VALERO. M. BOUTONNAT.**

**Mme CHERVIN. Mme DESMARD. Mme FERREIRA.**

DATE DE  
CONVOCAION  
**30 OCTOBRE 2014**

DATE D'AFFICHAGE  
**30 OCTOBRE 2014**

NOMBRE DE  
CONSEILLERS

EN EXERCICE : **23**

PRESENTS : **22**

VOTANTS : **23**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusée : **Mme DUPERROUX.**

**Madame FERREIRA Julie** a été élue Secrétaire.

La Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » a  
signé une convention avec le Conseil Général de l'Allier, destinée  
à soutenir de manière volontariste la politique d'accueil de  
nouvelles populations.

Cette collaboration a notamment permis le financement et  
l'ouverture de l'espace économique Téléculture, pépinière  
d'activités qui sert également de point d'accueil des porteurs de  
projets, de site de formation et de télétravail.

Un comité de pilotage a été formé pour assurer le suivi de  
cette opération, et dans ce cadre, il a été demandé à chaque  
commune adhérente à la Communauté de Communes « Pays de  
Lapalisse » de désigner un élu référent pour y participer.

Prenant en compte l'importance de ce dispositif, le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de désigner Madame Julie FERREIRA comme élue  
référente chargée de représenter la commune au sein de ce  
comité de pilotage « Accueil de nouvelles populations ».

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et  
an que dessus.

Pour copie conforme,  
Jacques de CHABANNES,  
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de VICHY, le

Publié ou Notifié

le :

Accusé de réception de la télétransmission

le :

Le Maire,